

COMMUNE D'UCCLE  
**M. Marc COOLS,**  
**Echevin de l'Urbanisme**  
Place Jean Vander Elst, 29  
B-1180 BRUXELLES

V/Réf. : ES/vp U 75F° 001  
N/Réf. : AVL/CC/UCL- 2.133/s. 411  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Concerne : UCCLÉ. Rue du Repos, 137. Remplacement des velux existants par 2 chiens assis.

En réponse à votre courrier du 3 avril 2007, sous référence, réceptionné le 5 avril, nous avons l'honneur de vous communiquer **les remarques et recommandations** émises par notre Assemblée en sa séance du 25 avril 2007, concernant l'objet susmentionné

La demande porte sur un bien construit avant 1932 et situé dans la zone de protection du cimetière du Dieweg, classé comme site. Elle concerne l'aménagement de 2 chiens assis, l'un en toiture avant, l'autre en toiture arrière, en remplacement de 6 velux existants.

La Commission estime que les chiens assis prévus sont très massifs (cadres très larges, etc.) et totalement inadaptés à la typologie de la maison, surtout en ce qui concerne le chien assis de la toiture avant dont le profil en entonnoir est pour le moins incongru. **Etant donné que cet élément sera très visible depuis le cimetière classé situé juste en face, la Commission demande, soit de maintenir les velux actuels car ils présentent l'avantage d'être discrets, soit de recourir à une lucarne de dimensions nettement plus réduites et dont la typologie et l'expression devront s'harmoniser davantage avec celles de la maison.**

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. : Mme M. Muret